



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le 26/05/2026

ID : 031-213103419-20260522-DEC2026_05_22-AR



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

DECISION MUNICIPALE N°2026/05/22

Le Maire de Merville,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122.22 et L.2122.23 ;

Vu, l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, la délibération n°2026/014 du Conseil Municipal de Merville en date du 21 mars 2026, portant délégations consenties au Maire, rendue exécutoire le même jour ;

Vu, la délibération n°2026/014 précitée qui stipule dans son alinéa 2 que Madame le Maire bénéficie d'une délégation pour « fixer, jusqu'à 5 000 euros, les tarifs et droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal » ;

CONSIDERANT l'organisation du Festival des Arts sur le territoire de la commune de Merville ;

CONSIDERANT les frais d'organisation, d'installation et de logistique supportés par la commune dans le cadre de cette manifestation ;

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de fixer les conditions financières de participation des exposants et artistes à cette manifestation afin de promouvoir la culture pour tous ;

DECIDE

Article 1 : Le tarif des emplacements dans le cadre du Festival des Arts 2026 est fixé à 22 € par emplacement.

Article 2 : Le tarif applicable à l'exposition des œuvres sur écran est fixé à 4 € par œuvre, dans la limite de quatre œuvres par artiste.

Article 3 : Les recettes issues de l'application de la présente décision seront inscrites au budget de la commune.

Article 4 : Le Directeur général des services et Madame la Trésorière du service de gestion comptable de Grenade sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Merville, le 22 mai 2026,

Affiché le : 26/05/2026



Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le 26/05/2026



ID : 031-213103419-20260522-DEC2026_05_22-AR



Publié le : 27/05/2026 17:07 (Europe/Paris)

Par : Mairie de Merville

https://www.merville31.fr/documents_administratifs/63855